

FORMULE 28

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 136(3))

Ministère du Développement social
Province du Nouveau-Brunswick

AVIS D’INSTANCE

Destinataire : (*personne intéressée ayant présenté une demande en vertu du paragraphe 136(1) de la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*).

Prenez avis que (*préciser l’instance*), introduite pour, aura lieu aux date, heure et lieu suivants :

Date :

Heure :

Lieu :

FAIT à, le 20.....

.....
Ministre du Développement social

par :